

# Étude d'efficacité post-AMM

Une étude d'efficacité post-AMM (PASS) peut être volontaire ou imposée par les autorités réglementaires. Les études d'efficacité post-AMM interviennent après l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament et son utilisation généralisée. Ces études de phase IV visent à compléter les données d'efficacité disponibles au moment de l'autorisation initiale et à recueillir des données à long terme sur l'efficacité du médicament lorsqu'il est largement utilisé.